



AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Ordinaire
N° de dossier : 2026-01323-O

Requérant(s)	Municipalité de Delémont, Avenue de la Gare 6, 2800 Delémont
Auteur du projet	Planair SA, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont
Description du projet	Remplacement de l'installation de ventilation sur la toiture de la piscine couverte.
Cadastre(s), parcelle(s)	Delémont, 245
Lieu-dit, adresse	Rue de la Blancherie, Rue de la Blancherie 4, 2800 Delémont
Affectation de la zone	En zone à bâtir, Zone d'utilité publique, UAc
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	--
Date de parution du JO	22.10.2026
Début de la publication	23.10.2026
Échéance de la publication	23.11.2026

Ouvrage

Description : Remplacement de l'installation de ventilation sur la toiture de la piscine couverte.

Dimensions : Bâtiment existant, dimensions inchangées.

Genre de construction : Matériaux : Façades : Existante, sans changement. Toiture : Existante, sans changement.

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 101 LATC : « Le propriétaire foncier qui tire profit d'un avantage particulier accordé à la suite d'une dérogation ou de toute autre mesure s'écarterant des prescriptions communales sur les constructions doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Delémont, le 19 octobre 2026
(réf.int. 101-2026)